

AR Prefecture

024-212402564-20251202-CDELIB2025\_112-DE  
Reçu le 09/12/2025  
Publié le 09/12/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yannick BIDAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 04

Votants 22

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2025

**Présents** : Mmes et MM. BIDAUD Yannick, DUTILLEUL Jean-Marc, ALLEGRE Oumel, MAIRE Jean-Marie, LE BOUC Nathalie, SIOSSAC Antoine, VALLAEYS Philippe, DUBOIS Patrick, ARNAUD Nathalie, FAURE Marie-Laure, BERBESSOU Véronique, SOURMAY Stéphane, DALESME Delphine, VALLAEYS Victor, VINCKE Christophe, LEGLAT Isabelle, LAGARDE Thierry, MEYNIER Patrice.

**Absents ayant donné pouvoir** : LHOUMAUD Peggy (pouvoir à ALLEGRE Oumel), MARQUES Patrick (pouvoir à SOURMAY Stéphane), BROS Stéphane (pouvoir à MEYNIER Patrice), LANZERAY Stéphane (pouvoir à LAGARDE Thierry).

**Absente sans donner pouvoir** : JODON Julia

Stéphane SOURMAY a été élu secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

**2025/112. Rapport d'activités 2024 du SMBI – Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle**

Rapporteur Antoine SIOSSAC

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle - SMBI est un partenaire privilégié pour la Commune avec lequel elle mène de nombreuses opérations comme par exemple la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale, le Word Clean up day. Aussi, bien que n'étant pas contrainte par le CGCT de présenter ce rapport puisque c'est la Communauté d'agglomération qui adhère à ce syndicat, il est apparu important compte-tenu de ses compétences de rendre compte des actions qui sont menées.

Il rappelle que Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI) est l'organisme public qui exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) pour le compte des collectivités. Son activité s'étend sur plus de 2500 km de cours d'eau et 3 600 km<sup>2</sup> de bassins versants. Treize EPCI sur 3 départements adhèrent à ce syndicat.

Ses principales missions tournent autour de la gestion des cours d'eau, des zones humides, la prévention des inondations, la préservation de la biodiversité, l'éducation à l'environnement, la lutte contre le 7<sup>ème</sup> continent, la mise en valeur du patrimoine lié à l'eau.

Le rapport transmis présente le fonctionnement du syndicat, son organisation, et détaille les actions marquantes de l'année 2024 concernant la restauration des cours d'eau, la gestion des zones humides, la préservation de la biodiversité et la sensibilisation à l'environnement.

**AR Prefecture**

024-212402564-20251202-CDELIB2025\_112-DE  
Reçu le 09/12/2025  
Publié le 09/12/2025

**Le Conseil Municipal, DECIDE DE :**

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'activités du SMBI pour l'année 2024 ;
- **INDIQUER** que celui-ci sera mis à disposition du public en Mairie.

*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.*

Yannick BIDAUD,  
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants : - recours administratif gracieux auprès de mes services, - recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*